

Création de Société par Actions Simplifiée**ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

BANQUE CIC OUEST CIC NANTES JULES VERNE, 17 ROUTE DE PARIS 44300 NANTES déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

M. BEUCHARD DORIAN, représentant de la société SAS BELLALUNA EN FORMATION S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 9 RUE DE FABLOU 44118 LA CHEVROLIERE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
BEUCHARD DORIAN	700	700 €
BEUCHARD DAYANA	300	300 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial :

30047 14048 00021784101 63

jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 22 février 2023

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST14
lu et approuvé


Claire BOUYER
Chargée d'affaires Professionnels
claire.bouyer@cic.fr

